POSTFACE

ART D'AIMER
ET
VIE SPIRITUELLE CHRÉTIENNE

par le R. P. H.-M. FERET, O. P.
Professeur aux Facultés du Saulchoir.

On connaît l'expérience de travail de Le Verrier affirmant à partir d'observations faites sur les mouvements de la planète Uranus, qu'il existait une autre planète, encore invisible pour lui, mais dont il calculait la trajectoire avec une grande précision. Quelques années plus tard, les lunettes d'observation ayant fait de nouveaux progrès, on découvrait en effet la planète Neptune. Plus récemment, dans un autre domaine, un physicien expliquait l'anormale cohésion des noyaux atomiques par l'existence d'une force nucléaire qu'il attribuait à une particule jusqu'alors inconnue dont il calculait la masse et le comportement. Quelques années plus tard, un autre physicien photographiait effectivement cette particule et confirmait ainsi par les faits ce que son prédécesseur avait pressenti.

J'eus l'impression de faire une expérience de travail analogue lorsqu'il me fut donné de rencontrer M. Paul Chanson et de lire les deux livres qu'il consacrait à *L'Art d'aimer*. Il m'apparut aussitôt que le témoignage particulier de ces deux livres comblait, dans l'enseignement ordinaire sur la morale du mariage, une lacune dont, sans pouvoir la préciser d'ailleurs parce qu'elle était du domaine des faits et non de la doctrine, j'avais très fort le sentiment.

Quand des époux chrétiens m'interrogeaient sur certains problèmes, si souvent angoissants, que la vie conjugale posait à leur conscience, si solides que fussent mes certitudes de départ, je me heurtais finalement, sur un point particulier mais concrètement décisif, à une opinion commune aussi bien parmi les théoriciens de la vie conjugale que parmi ceux qui la menaient en effet. Cette opinion — je dirai plus loin laquelle — je n'osais pas la rejeter puisque précisément elle semblait commune, mais je ne parvenais pas à lui accorder créance. Ma foi de chrétien et de théologien répugnait à l'admettre, et cependant la plupart la présentaient comme fondée sur l'expérience. Or voici qu'au nom des faits et de l'expérience, M. Paul Chanson refusait cette affirmation courante et mettait en pleine lumière ce dont, à partir de la seule doctrine, je ne pouvais avoir que le pressentiment. Comment dès lors n'aurais-je pas accueilli son témoignage comme une libération, et avec, si je puis dire, la gratitude professionnelle du théologien pour ceux qui l'aident dans sa propre recherche ? Bel exemple, soit dit en passant, des bienfaits de la collaboration des clercs et des laïcs en un point où il est manifeste qu'elle est indispensable, et dont on percevra de plus en plus, sur beaucoup d'autres points, qu'elle est toujours profitable au progrès de la doctrine.

L'auteur et les éditeurs de *L'Art d'aimer* et de *Art d'aimer et Continence conjugale* m'ont demandé de dire comment m'apparaissait ce rattachement de l'éducation sexuelle préconisée par ces deux livres

aux données fondamentales de la vie spirituelle spécifiquement chrétienne. Bien volontiers je donnerai ici ce témoignage. Puisse-t-il contribuer en son ordre, comme celui de M. Paul Chanson en le sien, à aider les époux chrétiens à comprendre de mieux en mieux la grandeur spirituelle et l'harmonie parfaite de leur condition telle que la nature et la grâce concourent à la former.

⁂

Les inspirations fondamentales de la vie conjugale chrétienne ne font pas difficulté, si libératrices soient-elles déjà à leur plan. Pour la morale conjugale, comme pour toute autre morale particulière, il est clair que la règle suprême du chrétien doit être la charité théologale. Charité théologale, c'est-à-dire, inséparablement, amour du Père qui est aux cieux et amour du prochain, dans le cas amour de ce tout premier prochain que les époux doivent être l'un pour l'autre. Entre ces deux amours de l'unique charité, s'ils sont authentiques l'un et l'autre, il est clair qu'il ne peut y avoir opposition. Dieu ne peut pas plus empêcher deux époux de s'aimer pleinement, et de s'aimer comme époux, que leur amour l'un pour l'autre, caractérisé encore une fois comme amour conjugal, ne peut les empêcher d'aimer Celui qui, les ayant créés homme et femme, a par surcroît consacré par un grand sacrement leur amour d'homme et de femme.

Dès ce point de départ, nous tenons fermement qu'en droit, amour conjugal — dont nul, je pense, ne songe à exclure les échanges sexuels — et amour du Père qui est aux cieux, loin de s'exclure ou de se mutiler l'un l'autre, doivent progresser et s'épanouir ensemble, du même rythme, le rythme de la même et unique charité théologale dont celui qui en vit ne peut aimer son Père céleste qu'en aimant son prochain, dans le cas son conjoint, ni aimer son conjoint qu'en aimant le Père céleste. Je dirai même, au nom du primat pratique de l'amour d'autrui, primat sur lequel le Nouveau Testament ne cesse d'in-

sister, que si, par impossible, et étant entendu qu'il s'agisse d'amours moralement authentiques, il y avait conflit entre ces deux amours, c'est celui du conjoint qui devrait l'emporter. En ce domaine plus peut-être qu'en aucun autre le disciple de l'Evangile doit prendre grand soin à ce que, sacrifiant les requêtes de l'amour d'autrui au prétexte, sincère peut-être mais fallacieux, de l'amour de Dieu, il ne tombe sous le coup du sévère jugement de Saint Jean en sa Première Epître ((II, 4, 9 ; IV, 20 ; etc.) et ne fasse le jeu de ce dualisme gnostique, manichéen, cathare ou janséniste que l'authentique tradition chrétienne a toujours violemment rejeté.

⁂

Encore faut-il qu'il s'agisse entre les époux chrétiens d'un véritable amour. La tradition théologique, utilisant les analyses que le philosophe avait lui-même tirées d'une bonne observation de l'expérience humaine, précise bien ce qu'est le véritable amour. Il ne consiste pas, la chose est claire mais il convient de le redire, en l'abandon d'un chacun aux requêtes plus ou moins instinctives de l'égoïsme, fût-il un égoïsme à deux ; ni en un simple dévouement de l'un à l'autre, si sincère et généreux qu'on le suppose; ni même en l'échange de tels dévouements; mais en une totale communion de l'un avec l'autre dans l'amour de cette grande chose qu'ils ont voulue ensemble, leur foyer. Il n'y a de véritable communion d'amour possible entre ceux qui s'aiment que dans la convergence de leurs amours vers des biens communs — au sens fort de ces deux termes — qu'ils puissent aimer ensemble et qui fondent entre eux une communauté à la fois objective en elle-même et vitale pour eux. Si la communion d'amour entre l'homme et la femme est d'instinct si totale, c'est que le foyer qui la fonde, et qui est son terme de convergence, est la toute première et fondamentale communauté humaine, celle dont, inséparablement l'un de l'autre, ils sont la cellule-mère. Ici encore, ici déjà, le fait fonde le droit. De même qu'aux

origines premières de leur rapprochement, il y a eu cette perception, confuse peut-être mais finalement indubitable, que leur bien total à l'un et à l'autre — et j'entends ce bien au sens le plus moral de cela dont la poursuite et la possession les aideraient le mieux à atteindre la perfection — serait d'abord qu'ils unissent le tout de leurs deux vies, ainsi, maintenant que l'échange de leurs consentements et le sacrement ont transformé ce souhait de leurs cœurs en leur tout premier devoir, doivent-ils chercher dans les exigences objectives de ce « total vivre ensemble » et de la communauté en laquelle il se réalise, les règles premières de la morale propre à leur état. Un des mérites des analyses de M. Chanson est de présupposer constamment cette primauté de la communauté conjugale et de ses exigences comme source des impératifs auxquels on doit se soumettre en cet état. Pour des époux chrétiens, la morale de leurs échanges n'est pas d'abord chose individuelle mais chose communautaire, soumission, dans l'amour même qu'ils lui portent, aux exigences objectives de leur communauté. Leur foyer, terme immédiat de leur amour humain et, inséparablement, de leur amour de charité, en même temps que milieu d'épanouissement de ce double et unique amour, doit être ainsi la source première des règles de leur comportement moral. Et de même que, nous le disions précédemment, il ne peut y avoir, dans le concret, opposition ni même hétérogénéité entre leur amour conjugal et leur amour de charité, de même devons-nous dire maintenant qu'il ne peut y avoir, toujours au plan concret où se situe notre analyse, hétérogénéité ni opposition entre cet amour parfaitement unifié et les exigences morales qui vont s'imposer à eux : le rattachement harmonieux de celles-ci à celui-là se fait précisément par et dans cette réalité communautaire aux exigences de laquelle leur amour même les pousse à se soumettre.

⁂

Peut-être n'y a-t-on pas toujours suffisamment insisté et a-t-on trop considéré les problèmes de

morale conjugale en fonction d'abord des intentions personnelles de chacun des époux. Je n'en prendrai pour signe que le long gauchissement — il remonte sans doute à Saint Augustin — que l'on a communément fait subir au texte de la Genèse concernant le crime d'Onan (Gen. ch. XXXVIII). D'après tout le contexte, il n'y a point de doute que la faute du second fils de Juda consista en ce que, mis en devoir par la mort de son frère d'assurer, par la transmission de la vie, la transmission à l'avenir des promesses patriarcales et par surcroît messianiques (cf. *Matth.* 1, 3) qui étaient le grand bien et la première source des devoirs de sa famille, il refusa de se soumettre à cette redoutable exigence communautaire. Quel fut le motif de ce refus, le texte ne permet pas d'en douter. Il précise sans ambage ce qui fit aux yeux de Yahweh la gravité du cas d'Onan. En dépit d'interprétations trop courantes, la faute fut non pas d'avoir recherché de misérables jouissances érotiques en refusant la charge des nouveaux enfants qu'elles pourraient entraîner — les enfants, il ne les aurait pas refusés de sa propre femme — ni non plus d'avoir contrevenu à une finalité naturelle de l'acte sexuel dont il est bien manifeste que l'auteur inspiré ne s'occupe absolument pas en ce récit, mais bien d'avoir refusé de se soumettre aux exigences communautaires de la famille de Juda son père. Ces exigences étaient, selon la loi du lévirat (*Deut.* XXV, 5-10 ; cf. *Ruth*, IV, 1-10 ; *Matth.* XXII 4), qu'il suscitât à son frère aîné mort sans enfant un héritier de son nom et des promesses abrahamites. Soit qu'il n'ait pas cru en ces promesses, soit qu'au contraire il ait espéré les capter pour sa propre postérité, Onan, « sachant que la postérité qu'il aurait de Thamar ne serait pas la sienne... et afin de ne pas donner de postérité à son frère » (*Gen.* XXXVIII, 9), fit en sorte que ses relations sexuelles avec Thamar, auxquelles la loi de son clan ne lui laissait pas la possibilité de se soustraire, ne soient suivies chez sa belle-sœur d'aucune conception. A prendre donc selon leur sens littéral — le seul que

garantisse l'inspiration de l'Esprit-Saint — l'enseignement de la Genèse sur la gravité de l' « onanisme » au jugement de Dieu, il faut définir comme onaniste toute pratique — et celle-là seulement — allant directement contre les exigences objectives, qu'elles soient communes et générales ou qu'elles soient propres à telle famille ou à telle conjoncture particulière, de la communauté conjugale et familiale. Cela ne veut pas dire — nous y reviendrons — que telles autres pratiques, assez couramment mais improprement dénommées onanistes, soient moralement légitimes. Cela précise seulement le seul sens scripturaire valable — donc divinement garanti — de l'onanisme et manifeste que, s'il est condamnable aux yeux de Dieu, c'est très formellement parce qu'il va contre les exigences de la communauté.

Ce témoignage scripturaire, on pourrait le renforcer par d'autres de même sens, par exemple par celui de la constante sévérité de la tradition biblique contre l'adultère. Il est bien notable en effet que, dans cette tradition, l'adultère soit toujours considéré non pas en tant qu'il est un dérèglement érotique personnel, mais en tant qu'il est une atteinte mortelle et gravement injuste aux exigences les plus fondamentales de la communauté conjugale et familiale. Dans le même sens, il est également bien remarquable que, lorsque cette tradition divinement inspirée se montre, en ses dernières étapes néo-testamentaires, plus attentive aux dérèglements érotiques personnels, c'est toujours par référence à un mystère communautaire qui, s'il n'est plus celui de la communauté conjugale elle-même, est cependant celui des noces du Christ et de l'Eglise que, en régime chrétien et dans la répartition des ministères sacrés dans l'Eglise, toute communauté conjugale a pour finalité de manifester sacramentellement. Pour le chrétien, la gravité de l'impudicité personnelle vient de ce qu'elle est aussi une offense à la communauté ecclésiale en laquelle se consomme l'union du Christ et de l'humanité.

Au plan tout à fait pratique auquel se place M. Paul Chanson, cette primauté absolue des impératifs communautaires est de grande conséquence. Pour les époux chrétiens, il ne faut pas que cela soit seulement une belle analyse théorique, il faut que, psychologiquement, au cœur de leur amour et à tous les plans de leur vie commune, cela soit la règle première. Redisons ici ce que je marquais déjà plus haut. L'échange des consentements et le sacrement ont transformé en toute première obligation morale ce qui n'avait été entrevu auparavant que comme un idéal souverainement désirable, idéal dont seule l'union totale des deux vies pouvait faire une réalité. Ce dont on rêvait, et ce qui est maintenant le tout premier devoir, c'est de constituer ensemble, l'un avec l'autre et l'un par l'autre, une réalisation objectivement parfaite et subjectivement béatifiante de vie humaine et chrétienne. La perfection à laquelle tendent en fait et doivent tendre en droit les époux, c'est d'abord et proprement cette perfection de leur communauté conjugale et familiale, cette perfection de leur foyer. Ce n'est que dans la poursuite de cette perfection-là qu'ils pourront trouver l'un et l'autre leurs perfections personnelles. C'est d'abord en fonction de cette perfection-là qu'ils devront l'un et l'autre régler leur comportement moral personnel et par exemple chercher la solution des problèmes soit communs soit individuels qui peuvent se poser dans leur vie conjugale.

Il faut même aller plus loin et dire qu'entre ces exigences objectives de la communauté qui repose sur eux et les exigences de leurs perfections personnelles, il ne peut y avoir d'opposition véritable et que, si d'aventure il leur arrivait de se trouver, fût-ce par leur faute, dans un conflit de ce genre, ce sont en dernière analyse les exigences objectives de la communauté qui devraient l'emporter. Bien plus, même leurs actes individuels, ceux dont le rapport à la communauté n'est apparemment qu'assez indirect, doivent aussi être jugés par eux bons ou

mauvais en fonction de cette référence avant de l'être en fonction de ce qu'ils estimeraient être leur perfection personnelle. Précisément parce qu'un conjoint ne peut plus se considérer radicalement comme isolé, c'est en toute sa vie morale qu'il doit être ainsi soucieux de la communauté dont il porte pour sa part la responsabilité. Du reste, point n'est besoin d'y insister. Les époux chrétiens savent bien d'expérience qu'il est des actes personnels qui, si cachés et secrets qu'ils les supposent, si ignorés même qu'ils puissent ou doivent rester de leur conjoint, sont cependant des offenses au foyer et qu'inversement il peut y avoir des instants de faiblesse commune qui, sans cesser d'ailleurs d'être des faiblesses que l'on condamne et dont on est bien décidé à se libérer, trouvent une atténuation de culpabilité dans l'évidence concrète où l'on était, en y succombant, de devoir se soumettre à une exigence objective plus impérieuse de la communauté.

♣

C'est à ce plan objectif de la communauté, et non point directement comme terme nécessaire et psychologiquement explicite de chacun des actes des époux en leurs échanges, qu'il faut entendre l'analyse traditionnelle des fins du mariage et de leur hiérarchie. Cela aussi, la morale très individualiste des derniers siècles l'a quelque peu méconnu. En fait on ne se marie pas, et en droit on ne doit pas le faire seulement *pour* avoir des enfants, ou *pour* s'épanouir ainsi que son conjoint dans un total don réciproque excluant toute infidélité, ou *pour* trouver en ces échanges l'équilibre de sa propre sensibilité et de toute sa vie personnelle. On ne se marie même pas *pour* ces trois fins réunies. On se marie et l'on doit se marier pour fonder avec sa compagne ou avec son compagnon une communauté humaine et chrétienne parfaite qui, elle, et non pas directement chacun des actes de ceux qui y entrent, a et doit avoir pour triple finalité permanente l'enfant à procréer et à former, l'amour et la fidélité réciproques des

deux époux, l'équilibre de sensibilité et l'épanouissement total de l'un et de l'autre. Ce n'est pas là subtile distinction. Psychologiquement elle revient, si on la respecte, à assurer dans tous les échanges de la vie conjugale ce primat de l'amour de la communauté totale et du respect de ses exigences concrètes, primat sur lequel le théologien insiste de son point de vue comme M. Paul Chanson du sien, et qu'une morale individualiste du mariage semble trop souvent accorder aux intentions de chaque conjoint en chacun des actes de son comportement.

Prenons par exemple la première de ces finalités, celle de l'enfant, dont la procréation et l'éducation sont la raison d'être la plus foncière de la communauté conjugale et familiale. Il est évident que la psychologie et le comportement moral des époux seront très différents s'ils doivent considérer — comme semblent le dire parfois les tenants de cette morale individualiste — que l'enfant est et doit être la fin directe et la règle première de chacune de leurs relations sexuelles — ce qui, dans les meilleurs cas, ne rejoint guère l'expérience et l'appauvrirait singulièrement s'il fallait l'y soumettre — ou s'ils doivent considérer au contraire que ces relations sexuelles sont un élément parmi d'autres de leur totale communauté de vie et que c'est cette communauté de vie, et non pas tel de ses éléments isolément considéré, qui a pour finalité première la procréation et l'éducation de leurs enfants. Dans le premier cas, en effet, attribuant indûment à chaque acte une finalité qui est celle de la communauté, ils risqueront de sacrifier plus indûment encore les plus manifestes exigences objectives de celle-ci à la rectitude mal comprise de celui-là. Dans le second cas, au contraire, ce sont ces exigences objectives qui commanderont, ils y réfèreront constamment le détail de leurs actes et trouveront en cette référence même le critère de leur moralité. On pourrait faire des remarques semblables à propos des deux autres fins de la communauté conjugale, tant en ce qui concerne la psychologie des époux qu'en ce qui concerne la formation de leur conscience morale. Pour cette conscience morale et cette psychologie comme, en fait, dans l'expérience du véritable amour, c'est d'abord à la communauté qu'il appartient d'assurer aussi bien l'épanouissement et la sauvegarde du mutuel amour que l'apaisement et l'harmonieux équilibre de chacune des deux vies.

Nous retrouvons ainsi, mais enrichie de nouvelles précisions concrètes, cette charité dont nous disions qu'elle est la règle fondamentale et l'animation essentielle de toute morale chrétienne. Communion d'amour toute centrée sur les mêmes biens « communs », elle est nécessairement soumission, dans l'amour et par l'amour, aux exigences de ces biens, et ceux-ci, dans le mariage, sont essentiellement ceux de la communauté conjugale et familiale, ceux du foyer. Si les époux s'aiment vraiment, d'un amour qui ne soit ni celui de l'égoïsme instinctif, ni celui d'une simple complaisance réciproque repliée sur elle-même, mais celui d'une véritable communion d'amitié, ils s'appliqueront donc, par et pour le progrès même de cette communion, à aimer toujours plus, et toujours plus ensemble, leur communauté de vie, leur foyer, à en déceler ensemble les exigences, à modeler leur amour même sur ces exigences. Leur foyer, de la sorte, deviendra de plus en plus cette parfaite communauté de base, humaine et chrétienne, dont ils rêvaient au seuil de leurs noces, et en laquelle, grâce à laquelle, tant l'homme que la femme, tant les enfants que les parents s'épanouiront pleinement. En outre, c'est ainsi que, par état, professionnellement si l'on peut dire, ils rendront gloire à Dieu et lui chanteront leur amour.

Ministériellement même, faut-il dire. Par le sacrement, en effet, les chrétiens mariés ont reçu, dans l'Eglise, le mandat de manifester, par la fécondité, tout autant qualitative que quantitative, et par l'ef-

ficacité salvatrice et sanctificatrice de cette communauté particulière que leur amour construit sans cesse, l'efficacité de salut et la fécondité infiniment plus grandes de la communauté universelle qui naît sans cesse, elle aussi, de l'amour réciproque du Christ et de l'Eglise. Les chrétiens savent bien qu'il ne s'agit pas là, si beau soit-il, d'un symbole quelconque. Il s'agit du symbolisme propre de leur sacrement de mariage. Le « oui » qu'échangèrent les époux en se donnant l'un à l'autre le sacrement, et qui en était la « forme » efficace, consacrait vraiment cette communion totale de vie à laquelle il se référait et qui en était la « matière ». Ainsi consacrée ou sacramentalisée, elle est devenue pour eux comme une source permanente de grâces. Si bien que plus leur communion d'amour se centre ainsi sur cette communauté parfaite à laquelle ils ont consenti et qui naît sans cesse de leurs échanges en même temps qu'elle est de ces échanges la toute première règle, et plus ils reçoivent, de par la vertu sacramentelle attachée naguère à leur consentement, la grâce d'édifier cette communauté parfaite. Reliés, par le sacrement, au mystère de l'Incarnation rédemptrice, ils sont à même de faire face aux problèmes que cette communauté leur pose et aux épreuves qu'elle leur apporte, et d'atteindre finalement, autant que faire se peut ici-bas, à cette perfection béatifiante qu'à l'aube de leurs noces ils avaient entrevue. Ainsi concourent-ils vraiment et efficacement, selon leur vocation propre, à l'édification du mystère de l'Eglise.

⁂

Franchissons une nouvelle étape. A son sujet aussi tous les croyants, qu'ils soient théologiens ou qu'ils soient d'expérience engagés dans l'état du mariage, sont aisément d'accord. Pour réaliser l'idéal jusqu'ici défini, ni la grâce du sacrement, ni la charité la plus communautaire en même temps que la plus théologale ne suffisent, ou plutôt l'une et l'autre doivent animer et mettre en exercice les vertus morales, singulièrement la tempérance. Pour résister aux

poussées solitaires ou complices de l'égoïsme, surtout de l'égoïsme jouisseur qui tend à détourner à son profit l'instinct sexuel de son orientation pourtant si manifestement communautaire, pour préférer vraiment à son illusoire bien propre le « bien commun » objectif du foyer, pour se dévouer efficacement, sous la poussée de cette préférence, à son conjoint ou à ses enfants, pour travailler ainsi jour après jour à faire de son foyer une communauté élémentaire parfaite qui soit une image valable de la communauté universelle parfaite naissant de l'amour du Christ et de l'Eglise, il est clair qu'il faut une singulière maîtrise de soi et, venons-y tout de suite, une rare domination de sa sensibbilité et de ses sens. Dans la classification des vertus, cette domination et cette maîtrise ont un nom propre : la tempérance.

Que la tempérance soit indispensable dans la vie conjugale, tout le monde, théoriciens ou praticiens, en est d'accord. Tout le monde reconnaît aussi qu'elle ne s'acquiert ni ne se conserve sans une ascèse, entendons sans un apprentissage, un entraînement, un exercice, des habitudes. On pourra diverger quant aux modalités de cette ascèse — nous allons y revenir — on est unanime quant à sa nécessité. Non pas — insistons-y puisque certains exposés donneraient facilement l'impression du contraire — que l'ascèse soit la première exigence concrète et moins encore le premier caractère permanent de la vie conjugale : cette primauté encore une fois n'appartient qu'à l'amour et l'ascèse elle-même, l'ascèse en un sens plus que tout, doit procéder de l'amour et non pas l'assombrir. Il reste qu'elle est indispensable, comme la Croix, au témoignage de toute la Révélation, était indispensable aux noces mystiques du Seigneur et de l'humanité !

Paul Chanson songe moins que personne à contester une telle évidence. Qu'on ne se laisse pas tromper par le lyrisme quelque peu enthousiaste de son témoignage et qu'on ne pense pas que l'Art d'aimer qu'il enseigne va libérer enfin les époux de cette

nécessité de l'ascèse à laquelle jusqu'ici ils semblaient asservis. Ce serait du tout au tout trahir sa pensée et cette erreur d'interprétation, transposée dans l'ordre pratique, n'irait à rien moins qu'à rendre radicalement impossible l'acquisition de cet « art ». Le lyrisme de notre témoin — excusable après tout quand on songe à tant d'impasses douloureuses dont il sait de certitude qu'on peut en libérer — s'explique par l'évidence qu'il a des résultats obtenus au terme de l'appprentissage, c'est-à-dire de l'ascèse, qu'il préconise. Mais il sait bien, et il dit, qu'au début c'est bien d'ascèse qu'il s'agit ; et il sait bien, et il dit, qu'en cet art comme en tout autre, les débuts ne sont jamais finis, que le véritable maître est menacé de décliner s'il n'entretient sa maîtrise, qu'il ne peut l'entretenir que par une ascèse semblable à celle des débuts bien qu'elle devienne normalement de plus en plus facile, bref que, sans vertu de tempérance, ni en son principe ni en ses résultats, nul « art d'aimer » n'est concevable.

Ici cependant, je veux dire sur ce chapitre de la nécessaire tempérance, le théologien a présentement, semble-t-il, le devoir de pousser plus loin que M. Paul Chanson lui-même la justification que d'aucuns pourraient requérir de son art d'aimer au tribunal de cette vertu. Enregistrons — puisque les faits en témoignent — cette efficacité, libératrice pour tant de foyers, de l'éducation sexuelle décrite par M. Paul Chanson. Imaginons deux époux passés maîtres en l'art d'aimer et qui, de ce fait, et du fait de la charité dont nous avons parlé et que cet art présuppose sans cesse, non seulement ne connaissent plus les anxiétés, les dilemmes insolubles, les échecs moraux parfaitement reconnus et condamnés comme tels par leur conscience et cependant pour eux concrètement inévitables, mais encore s'épanouissent harmonieusement dans la totale et paisible communion de leurs corps, de leurs cœurs et de leurs âmes. Applaudissons, comme M. Paul Chanson, à la beauté humaine, morale, chrétienne, de cette

réussite. N'allons-nous pas subitement nous reprendre et, craignant d'avoir sacrifié la tempérance et son inévitable ascèse à la séduction d'une vie harmonieuse, ne plus connaître en celle-ci la marque de la croix, dont nous tenons fermement qu'elle doit se trouver en toute réussite spécifiquement chrétienne ?

Le problème n'est pas illusoire, et par surcroît la sensibilité spirituelle de ce temps, tant du côté chrétien que du côté de l'humanisme non-chrétien qui se cherche aujourd'hui, demande que le théologien y réponde loyalement en se désolidarisant, s'il le faut, des réponses à son sens moins vraies qu'on y fait trop souvent. Ma réponse ici sera double.

Tout d'abord, abandonnant un instant le langage courant de nos jours, celui qu'a utilisé à bon droit M. Paul Chanson, et me référant à une élaboration tout à fait classique de la théologie traditionnelle, je rappellerai qu'il faut distinguer la continence de la tempérance et accorder sans hésiter la préférence à celle-ci sur celle-là. On sait le sens de cette distinction. Par tempérance, elle entend la maîtrise ou domination fortement et paisiblement exercée par la raison de l'homme sur les requêtes instinctives de ses puissances inférieures. Chez l'homme tempérant, les puissances inférieures, sans avoir été nullement annihilées, se sont accoutumées si l'on peut dire à cette maîtrise de l'esprit au point que désormais elles s'accordent quasi-spontanément en leur ordre aux requêtes supérieures de cet esprit en le sien. Au contraire, chez l'homme qui n'est encore que continent, ces puissances inférieures demeurent en effervescence anarchique. Pour les maintenir ou les faire rentrer en sa domination, l'esprit doit se livrer contre elles à une lutte parfois pénible en laquelle du reste il n'emporte pas toujours la victoire. Certes, en cette lutte, l'homme pourra acquérir des mérites à la mesure de la générosité que son amour lui donne. Mais c'est de vertu qu'il s'agit d'abord pour le chrétien, et non pas de mérites, et la générosité même qui fait acquérir les

mérites doit aboutir normalement à établir dans la vertu. Or celle-ci consiste à être conforme en tout, autant que faire se peut, aux exigences de l'esprit, et, de toute évidence, le plus conforme à ces exigences n'est pas que l'on doive toute une vie lutter péniblement contre les convoitises anarchiques de la sensibilité et des sens, ni non plus, d'ailleurs, que ces puissances sensibles soient anéanties puisqu'elles sont en nous, elles aussi, création de Dieu, mais que, gardant disponibles leurs richesses propres, si précieuses pour les amours même les plus spirituelles, elles deviennent pleinement et paisiblement soumises à l'esprit, spontanément orientées comme lui. Chez l'homme tempérant, la raison et la charité exercent leur empire au delà du vouloir spirituel (auquel cet empire est encore limité chez le continent), jusqu'au cœur de la sensibilité et de la vie même des sens. Chez l'homme continent au contraire, les luttes qu'il doit livrer manifestent que la vertu n'est pas encore affermie chez lui et qu'elle tend seulement à établir son empire. Dans ces luttes, encore une fois, il pourra faire preuve de générosité et gagner des mérites. Mais au total, quand il aura atteint à la sérénité de la tempérance, il sera plus vertueux et donnera à Dieu le témoignage supérieur d'une vie plus spiritualisée et d'une charité plus dominatrice (1).

Si nous revenons au vocabulaire aujourd'hui plus courant, il est clair que l'harmonieuse et paisible « continence » conjugale décrite par M. Paul Chanson et à laquelle, au témoignage des faits qu'il rassemble, l' « art d'aimer » donne accès normalement, n'est autre chose que la « tempérance » du théologien médiéval. Et il est non moins clair qu'au jugement de ce théologien le caractère harmonieux de l'état ainsi décrit et le fait que, la victoire ayant été définitivement remportée, une paisible domination de l'esprit ait succédé aux luttes du début, loin

(1) Cette page est une glose et presque une traduction de S. Thomas, *Somme Théologique*, II a II ae, Qu. 155, art. 4.

d'être signes d'un relâchement ou d'un refus de l'ascèse nécessaire, sont la preuve d'une vertu plus haute et plus dominatrice.

Or, en proposant cet enseignement, le théologien médiéval, pas plus que M. Paul Chanson aujourd'hui en proposant le sien, ne sacrifiait quoi que ce soit de l'Evangile à je ne sais quel humanisme païen. Certes, on ne le dira jamais trop, la Croix est au cœur de l'Evangile et doit être aussi au cœur de toute vie chrétienne. Encore faut-il la bien entendre et respecter l'admirable équilibre et la totalité de son mystère. La Croix est une mort sans doute, mais cette mort de la croix est une grande victoire. Elle est préférence de Dieu à tout, offrande et sacrifice de tout à Dieu, mais aussi invincible attirance et irrésistible assomption de tout en Dieu. Dieu qui en effet veut être et doit être préféré à tout, ne hait rien ni ne veut rien rejeter de tout ce qu'il a fait. Ce n'est pas en rejetant comme mauvais quoi que ce soit de sa Création que l'on remonte au Créateur. C'est en l'assumant d'abord, fût-ce après l'avoir libéré du mal qui peut-être le tenait indûment asservi au monde des ténèbres et de l'idolâtrie, puis, l'ayant ainsi assumé, en le dépassant pour l'entraîner jusqu'à Dieu. Si la croix du Seigneur est au sommet de toutes choses et de la Création tout entière, c'est précisément parce qu'assumant toutes choses (Jean XII, 32) elle triomphe radicalement et universellement des puissances du mal et enchaîne à Dieu la mort même. C'est la raison pour laquelle S. Paul voit en elle tout autant la puissance que la sagesse de Dieu (1 *Cor.* 1,24). Toute prédication de la croix qui ne respecterait pas cette totale efficacité libératrice et divinisatrice de son mystère, tout enseignement qui favoriserait tant soit peu le dualisme que nous rejetions déjà plus haut en parlant de la charité, irait donc contre le fond même du mystère de la croix.

A vrai dire, croix et charité ne sont pas deux mystères. L'une et l'autre ont les mêmes coordonnées, et l'une n'est que l'acte le plus éminent de

l'autre. De même que, dans la charité, on n'aime vraiment le Créateur de cet amour filial que nous devons avoir pour lui qu'en aimant fraternellement tous les êtres de sa création, de même, sur la croix, en l'acte de charité qui en consomme le mystère, le Fils n'affirme sa souveraine préférence du Père à toutes choses qu'en libérant toutes ces choses de leur état d'idôlatrie et en les introduisant avec lui dans le Royaume du Père. Considérée en tant qu'elle est le cas limite et le sommet de toute la nécessaire ascèse humaine, la croix n'est donc pas rejet de la création, mais tout au contraire assomption libératrice et sanctificatrice de cette création. Ne voir dans la croix du Christ que séparation et que mort sans percevoir tout autant et plus encore qu'elle est la plus extraordinaire manifestation, par et dans les faits, de la puissance rédemptrice et divinisatrice essentielle à la charité, c'est demeurer au seuil le plus extérieur du mystère chrétien, et le frustrer en quelque sorte, comme le firent les témoins incrédules de la crucifixion, de ce qui en est l'essentiel.

Pareillement, ne considérer que l'aspect pénitentiel et afflictif de la nécessaire ascèse chrétienne et oublier que cette ascèse est et doit être une affirmation de la puissance rédemptrice de la charité, c'est vider l'éthique chrétienne de ce qui lui est le plus essentiel et refuser pratiquement que notre rédemption ait été efficace. On voudrait pouvoir affirmer que les exposés de la morale chrétienne en manifestent toujours assez le caractère triomphal et ne donnent jamais raison à l'invective du philosophe de Zarathoustra : « S'ils veulent que je croie à leur Sauveur, qu'ils manifestent donc un peu mieux qu'eux-mêmes sont sauvés ! » Reprocher à M. Paul Chanson, au nom de je ne sais quelle conception uniquement doloriste du mystère de la Croix, l'optimisme avec lequel il invite les chrétiens engagés dans l'état conjugal à donner dans cet état le témoignage d'une vie morale véritablement sauvée, non par amputation mais par assomption en la charité

de tout ce qui est propre à cet état, ce serait donc tout bonnement lui reprocher d'être chrétien. Ce serait aussi manifester que l'on a soi-même une vue incomplète non seulement de la vertu de tempérance mais encore du mystère de notre rédemption. Et si ce reproche venait par surcroît de théologiens plus attentifs à « lier les fardeaux pesants » de leurs analyses abstraites qu'à manifester aux âmes, je veux dire ici aux foyers, l'économie concrète de la rédemption et son inépuisable fécondité, ces théologiens devraient prendre garde à ne pas tomber pour autant sous le coup des terribles invectives du Seigneur contre les Scribes et les Pharisiens « qui n'entrent pas et empêchent d'entrer » (*Mtth.* XXXIII).

⁂

Nous voici au seuil de notre dernière étape, la plus décisive en un sens puisqu'il s'agissait de rejoindre, à partir des inspirations fondamentales de l'éthique chrétienne, le comportement tout à fait concret que ces inspirations doivent finalement commander du dedans. C'est cette étape que concerne directement le témoignage de M. Paul Chanson — j'ai déjà dit d'ailleurs qu'en ce témoignage il présupposait lui-même constamment nos précédentes analyses — et c'est pour les lumières qu'il me semble avoir ici apportées que j'ai exprimé déjà, au début de ces pages, ma gratitude.

Parlons franc, en effet. Qu'il s'agisse de théologiens réfléchissant sur la doctrine, ou de pasteurs consultés par leurs fidèles sur les exigences pratiques de cette doctrine, ou enfin de chrétiens personnellement engagés dans les problèmes moraux concrets de la vie conjugale, combien, s'ils sont sincères, refuseraient d'avouer que, d'accord pour l'essentiel sur tout ce qui précède, y compris la tempérance et sa nécessaire ascèse, ils demeurent plus incertains de ce que peut ou de ce que doit être tout à fait concrètement le comportement conjugal, singulièrement le comportement sexuel.

Tout de suite, on pense au cas classique du foyer qui, pour des raisons solidement objectives et donc moralement contraignantes (voir ce que nous disions plus haut du primat des exigences communautaires), ne peut pas et ne doit pas envisager de nouvelles naissances. Conditions d'habitation, ressources économiques, santé de la mère encore indispensable aux enfants déjà nés, capacités éducatives des parents (y pense-t-on toujours assez en poussant sans nuances aux familles nombreuses ?), ces raisons, d'autres encore interdisent moralement aux conjoints, temporairement ou définitivement, d'avoir de nouveaux enfants. Et nous voilà au rouet. Faites chambre ou lit séparé, conseille celui-ci. Vivez comme frère et sœur, suggère celui-là. Limitez vos tendresses en deçà des frontières où vous en perdriez la maîtrise, concède ce troisième. Réglementez-les plutôt selon les calculs du Dr Ogino et rendez-les ponctuellement périodiques, opine un quatrième. Patientez, dit cet autre, bientôt vous pourrez vous aimer en pleine sécurité moyennant, au préalable, minutieuse prise de température, calcul instrumental de tension musculaire, etc., etc... Franchement, ce n'est pas sérieux, et, sans contester qu'en toutes ces pseudo-solutions (je les dis telles en moraliste chrétien et je vais m'en expliquer) il puisse y avoir des données objectives et donc moralement valables, on s'étonne que des disciples de l'Evangile aient pu s'en contenter.

Voici pourquoi j'en appelle ici à l'Evangile. Au fond, toutes ces solutions ont au moins un présupposé commun. Réservons le cas d'époux chrétiens ayant, dès le début ou au cours de leur vie commune, la claire perception d'une vocation à une totale chasteté pour un plus haut service de la communauté ecclésiale. Les voies de l'Esprit sont imprévisibles et il faut les respecter. Nul ne contestera cependant que ce ne peut être là que vocation d'exception et que la condition normale de l'homme et de la femme, au témoignage de Dieu même, est qu'ils soient deux en une seule chair (*Gen.* II, 24 ; *Mtth.* XIX, 5-6 ; etc.). Or, ceci étant, ce qui, dans les solutions proposées et quelles que soient d'autre part leurs différences, heurte ma foi en la révélation divine de la Bible et de l'Evangile, c'est ce présupposé commun et rarement exprimé, sinon même conscient, que l'homme, j'entends cet être moral qui a une conscience et une liberté, ne peut pas être maître de l'instinct sexuel en cette union charnelle de l'homme et de la femme. Pour en être maître, il n'a qu'une ressource, c'est de se refuser à cette union. S'il s'y livre, comme il est cependant naturel et voulu par Dieu qu'il le fasse, il ne pourra que subir les forces instinctives qu'elle déchaînera et qui, en bien des cas, le chargeront *importune, opportune* d'une nouvelle descendance. Cette fatalité de l'instinct sexuel dans l'union des sexes, son caractère indomptable, inéducable, incurablement anarchique, voilà ce qui, je l'avoue ingénument, me scandalisait dans ma foi de croyant nourri de Bible et d'Evangile, ou plutôt voilà ce que ma foi au Créateur et Rédempteur de notre Bible et de notre Evangile se refusait à admettre.

Or, ce présupposé, on n'avait pas le droit de le mettre en question. Si d'aventure on suggérait timidement de le reconsidérer, on se heurtait, chez les théoriciens, à toutes sortes de considérations sur le dérèglement des sens, sur la violence incurable de la concupiscence, sur la précarité morale de l'état conjugal (pauvre S. Paul ! que ne lui a-t-on fait dire en interprétant comme estimation pessimiste de cet état des textes où passaient seulement ses véhémentes aspirations théologales ou eschatologiques), etc. Chez les praticiens — sit venia verbo —, on se heurtait à une sorte d'évidence d'impossibilité tenant d'ailleurs non pas aux échecs d'un quelconque essai personnel, mais une fois de plus à cette trop fameuse opinion commune.

Qu'elle fût commune, je ne le constatais que trop.

Elle exerçait son influence néfaste et sans appel non seulement dans les cas plus apparents du type que j'évoquais plus haut, mais dans presque toutes les

conjonctures concrètes que peut connaître le comportement sexuel, et dont le moraliste est amené à s'occuper. Que, dès les premiers temps de leurs noces, de jeunes époux constatent en leurs échanges un constant décalage de leurs plus vives émotions, que trop souvent le mari, très vite au paroxysme, laisse sa compagne insatisfaite de longues années durant, qu'il prenne ainsi des habitudes aussi dangereuses pour sa tempérance personnelle que pour ses plus élémentaires devoirs de charité, voire de justice conjugales ; que l'épouse de son côté, même après plusieurs maternités dont elle a porté seule les charges les plus lourdes, désespère de jamais connaître la joie légitime d'aimer autant qu'elle est aimée et l'expérience de cette totale communion d'amour à quoi tout son être tendait, on s'en attristera peut-être, mais qu'y faire : l'instinct sexuel ne peut se maîtriser et, hormis l'abstention, l'effort moral ne peut rien contre la fatalité de ses déclenchements. Que plus tard, les maternités s'étant succédées trop rapides ou trop nombreuses, les époux en soient venus d'eux-mêmes ou aient reçu le conseil de séparer leurs couches et de raréfier leurs tendresses ; que leur intimité, peut-être leur fidélité, à coup sûr leur communauté, parfois même leur santé physique ou mentale soient mises ainsi à très rudes épreuves, voire gravement compromises, on le regrettera sûrement, mais qu'y faire : on ne maîtrise l'instinct sexuel qu'en ne l'éveillant pas. Que, pour prévenir les dangers manifestes de solutions si radicales ou en interrompre la malfaisance, pour renouer l'intimité dont on s'est vite aperçu qu'elle est plus encore exigence de la communauté que besoin personnel et droit strict de chacun des époux, on décide de s'adonner de nouveau aux échanges de la tendresse, ce sera avec cette réserve que l'on exclura la conjonction puisque, n'est-ce pas, dans la conjonction, l'instinct sexuel ne se peut plus maîtriser. Comme d'ailleurs, entre mari et femme, une tendresse sans conjonction surexcite l'instinct bien plus qu'elle ne l'apaise, on sait bien à quelles décourageantes expé-

riences et à quelles pauvretés aussi irrecevables moralement que pratiquement inévitables les malheureux vont être condamnés. Mais que leur dire puisque, plus fatalement encore et avec des conséquences plus graves, la conjonction aussi, au dire de l'opinion commune, déchaînerait l'instinct. Etc., etc... Au point de départ de toutes ces impasses, au principe de toutes ces servitudes, je retrouvais donc toujours le même présupposé. Conscient ou non, il commande en fait le comportement sexuel ou la doctrine morale d'un grand nombre.

Or, c'est justement ce présupposé-là que les croyants, pour peu qu'ils y réfléchissent, n'auraient jamais dû se résigner à admettre. Les croyants, je veux dire les hommes de cette tradition biblique qui, rejetant de la création tout dualisme, affirme un Créateur unique de la nature et de la grâce, de la nature qu'aucune déchéance ne vicie jamais en ses structures fondamentales (et nous savons par la Genèse que la diversité et complémentarité des sexes est bien de celles-là), de la grâce qui, en Jésus-Christ, est souverainement rédemptrice (et nous savons que cette rédemption, par un grand sacrement, s'applique de façon tout à fait propre à cette donnée naturelle des sexes et de l'union coujugale). On aboutissait alors à ce paradoxe. Au nom de leur tradition et de la Révélation qu'elle porte, les croyants affirmaient qu'avec la grâce de Dieu et singulièrement celle de la Rédemption, tout pouvait être et tout devait être restauré des valeurs de nature en un ordre encore plus beau que celui que le péché peut troubler. Avec la grâce de Dieu l'homme pouvait, en lui-même et hors de lui-même, résorber tout désordre. Il pouvait vaincre en lui la gloutonnerie et la violence, la colère et l'orgueil. Il pouvait pratiquer hors de lui la justice et la charité. Il pouvait édifier des civilisations et dominer peu à peu les forces les plus redoutables du cosmos. Mais il était une chose, une seule, qu'au jugement de cette opinion latente l'homme ne pouvait jamais faire : se rendre maître de l'instinct sexuel. Tout au plus pou-

vait-il l'annihiler ou le tenir en sommeil par refus d'exercice. Inutile d'y insister. Il suffit que l'on tire une fois cette pseudo-vérité de l'ombre en laquelle le plus habituellement elle exerce sa maléfique influence, il suffit qu'on la formule en pleine loyauté pour qu'on en mesure aussitôt l'incompatibilité foncière avec les enseignements les plus fondamentaux de notre tradition religieuse.

Encore ne suffisait-il pas, eu égard surtout à l'extraordinaire crédit qu'en fait elle rencontrait, qu'un théologien tentât de la dénoncer au nom de la seule doctrine de foi. Il fallait qu'elle fût confondue par le seul témoignage qui, pour le croyant comme pour tout autre, puisse être finalement décisif, celui des faits. C'est précisément ce témoignage des faits que M. Paul Chanson nous a apporté et, ce témoignage, son ampleur massive le rend irrécusable. En fait, l'expérience des hommes, depuis celle de ces Hindous qui sont peut-être, de toutes nos races, la plus spirituelle et la plus religieuse, jusqu'à celle des libertins qui, pour détourner la vie sexuelle de ses fins, n'en connaissent pas moins fort bien sa nature et ses possibilités, témoigne abondamment que l'instinct sexuel, même dans la conjonction de l'homme et de la femme, n'est pas cette puissance indomptable que l'on voulait nous dire. Tout au contraire, les faits prouvent qu'on peut le maîtriser, l'éduquer, l'ordonner finalement à d'autres fins que lui-même. Voilà qui est libérateur et, j'ose le dire, voilà qui est chrétien !

Et surtout qu'on ne se récrie pas au nom d'une doctrine, moins encore au nom d'une opinion commune, moins encore au nom d'une expérience contraire d'hommes, fussent-ils nombreux, n'ayant jamais tenté justement cette expérience tout autre que la leur. Ni l'expérience, quand elle est celle de l'ignorance, ni une opinion commune ne reposant finalement que sur cette ignorance, ni à coup sûr aucune doctrine de foi qu'on serait bien en peine de préciser ici, ne peuvent en rien aller contre les faits lorsqu'ils sont formels et probants comme ceux dont

témoigne M. Paul Chanson. Oui ou non, des hommes qui le voulaient, et quelque déréglée que fût, je le répète, la fin de leur vouloir, ont-ils pu acquérir, jusque dans les activités les plus raffinées, les plus intenses, les plus prolongées de leur vie sexuelle, la maîtrise de leur instinct ? Oui ou non, l'ultime réflexe de cet instinct est-il lui-même rentré, chez ces hommes, sous la domination du vouloir libre ? Oui, nous répondent M. Chanson, ou plutôt les nombreux faits qu'il cite. Il suffit. La maîtrise que ces hommes ont acquise pour faire le mal ou au service d'un moindre bien, comment des chrétiens ne voudraient-ils l'acquérir pour le bien total dont ils ont connaissance et que par toute leur vie ils ont mission d'accomplir ?

C'est de ce témoignage des faits que le théologien est sans doute le plus reconnaissant à M. Paul Chanson. Ainsi, ce que ce théologien pressentait comme une exigence de la doctrine de foi, mais à quoi une opinion trop répandue semblait opposer le témoignage de l'expérience sinon même celui de la nature des choses (1), M. Paul Chanson manifeste que ce n'est pas une utopie et il le prouve par le témoignage d'une expérience incomparablement plus probante et plus conforme à la vraie nature de l'homme. Désormais, ni en doctrine, où toute sa synthèse des éléments intégrant une morale de l'état conjugal semblait achopper finalement à des impossibilités de l'ordre le plus humblement pratique, ni en ministère pastoral où il devait trop souvent abandonner ceux qui lui faisaient confiance à de pauvres recettes

(1) Je n'en prends pour preuve que ce compte rendu du premier livre de M. Paul Chanson qui estimait que la description faite par notre ami de l' « étreinte réservée » allait « contre l'enseignement commun de tous les auteurs qui, depuis S. Alphonse de Liguori, enseignent que, *per se, par sa nature même,* ce procédé amène la pollution ». Texte qui, par surcroît, illustre une fois de plus le danger qui menace le théologien de décréter a priori, fût-ce contre le témoignage le plus certain des faits, la nature des choses. *E pur si muove,* s'affligeait déjà Galilée !

psychologiquement et moralement décevantes, le théologien ne restera démuni. Il en appellera au témoignage des faits et pourra grâce à eux manifester aussi bien la cohérence parfaite de la doctrine que son efficacité libératrice.

Si le théologien chrétien est heureux d'accueillir un tel témoignage, c'est qu'il lui permet d'envisager, aux problèmes moraux posés par l'état conjugal, une solution enfin vraiment morale, c'est-à-dire une solution qui, pour l'essentiel, procède du vouloir de l'homme et non pas de données extérieures à ce vouloir. Certes, que l'on tienne compte des progrès de la sexologie médicale, que l'on utilise les rythmes de nature décrits par le Docteur Ogino et ses émules, que l'on s'impose en plein accord mutuel des périodes de « continence ascétique », au sens où M. Paul Chanson distingue celle-ci de la « continence amoureuse », tout cela est légitime et pourra être précieux, voire nécessaire au titre de moyens, par exemple en période d'initiation à l'art d'aimer. Il reste que tout cela n'éduque pas par le dedans, en son mouvement même, cette admirable puissance de procréer que l'homme a reçue de son Créateur, ni cette union des sexes qui est le fondement premier de la communauté conjugale. Tout cela, plus ou moins, laisse cette union des sexes et cette puissance procréatrice dans un état anarchique aussi affligeant pour l'homme qu'offensant pour le Créateur. De ces demi-solutions, le moraliste, qui rêve d'assurer en tout l'homme la souveraine et libre maîtrise d'un vouloir lui-même orienté vers Dieu, ne se contentera jamais sincèrement. Maintenant qu'au témoignage indubitable des faits, il sait que cette éducation par le dedans de la vie sexuelle est possible, comment ne s'en réjouirait-il pas sincèrement pour la perfection de l'homme et pour la gloire de Dieu ? Comment même, ainsi que M. Paul Chanson, ne considérerait-il pas comme un idéal et un devoir moral pour les époux chrétiens, idéal nullement utopique et devoir nullement surhumain, cette parfaite tempérance — disons, selon le vocabulaire de M. Paul Chanson, cette parfaite « continence conjugale » — en laquelle, dans la plus totale union d'amour de leurs cœurs, de leurs corps, et de leurs âmes, ils pourront, sans plus craindre les surprises anarchiques d'un instinct indompté, répondre ensemble et sans problème aux exigences de leur amour, à celles de leurs foyers, et finalement à celles de Dieu même.

⁂

Que maintenant, pour acquérir cette maîtrise de la vie sexuelle il faille passer par une éducation et s'initier à tout un savoir-faire, nul n'en sera surpris. Il n'est aucun art, ni aucune morale, qui s'acquière d'emblée et l'apprentissage des uns doit bénéficier de l'expérience des autres. Puisque, en notre sujet, il est un art d'aimer dont la nature et l'expérience fournissent les règles essentielles, soyons reconnaissants à un laïc chrétien d'avoir bien voulu en écrire pour ses frères. Le théologien, la chose est trop évidente, est ici incompétent. Tout ce qu'il peut dire c'est que, dans la mesure très large croyons-nous, où, pour acquérir pratiquement cette maîtrise de l'instinct qui est l'objet propre de la tempérance, il faudrait en effet se prêter aux exercices de l'initiation et de l'éducation de l'art d'aimer, ces exercices prendraient force à leur tour d'obligation morale. Au plan très humblement concret auquel ils se situent, ils deviendraient même la toute première obligation d'une tempérance soucieuse, comme il se doit, non de tuer l'instinct, mais de l'assumer avec ses richesses propres au service des fins supérieures de la communauté conjugale et de la charité théologale qui doit s'épanouir en elle.

⁂

Nous atteignons ainsi, avec l'art d'aimer, à l'autre pôle extrême de cette vie spirituelle chrétienne dans l'état conjugal que nous avions abordée par le pôle de la charité la plus évangélique. D'un pôle à l'autre, nous semble-t-il, la continuité est parfaite,

et de cette vie spirituelle l'unité admirable. Qu'on relise maintenant l'exposé de M. Paul Chanson, on verra qu'en réalité, prenant les choses en sens inverse de celui que nous avons suivi, il manifeste ou présuppose constamment cette même admirable unité et cette parfaite continuité. Entre nos deux témoignages, compte tenu de la distinction de nos objets et de nos compétences, il n'y a donc à mon sens aucune différence. Ou plutôt si, il y en a une, et elle est toute à l'avantage de M. Paul Chanson : sous l'animation de son optimisme et de sa charité fraternelle, il a parlé de ces grandes choses en poète et en musicien... et je n'en ai parlé qu'avec l'austérité du professeur. Que lui-même et nos lecteurs veuillent bien m'en excuser. Peut-être, après tout, ce contraste même, mettant en plus haut relief le témoignage de notre ami, sera-t-il au bénéfice de la cause qu'ensemble nous avons voulu servir et dont il nous a semblé à tous deux qu'elle était, aujourd'hui plus que jamais, une belle cause humaine et chrétienne.

Paris, 1er novembre 1949.

Cum permissu superiorum

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I

L'indicatif Physiologique.

1. La Continence Périodique 17
2. L'Orgasme Prématuré 20

CHAPITRE II

L'étreinte Contrôlée.

1. Le Prélude 27
2. La Conjonction Amoureuse 28
3. L'Interlude 30
4. La Conjonction Procréatrice 33
5. Le Lyrisme de la Chair 38

CHAPITRE III

L'étreinte Réservée.

1. L'Apprentissage Méthodique 47
2. Le Progrès Sexuel 57
3. L'Étreinte à l'Orientale 62

CHAPITRE IV.

Les Témoignages.

1. La Sagesse Mazdéenne 71
2. La Conjonction Hindouiste 81
3. L'Étreinte à la Carezza 84
4. Les Libertins 87
5. Les Chrétiens 92

CONCLUSIONS 119

POSTFACE : *Art d'Aimer et Vie Spirituelle Chrétienne, par le* R. P. FÉRET, O. P., Professeur aux Facultés du Saulchoir 131